



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 80784

Texte de la question

M. Pascal Terrasse appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la « campagne double » pour les anciens d'AFN fonctionnaires et assimilés, suite à sa saisine du Conseil d'État afin de valider les orientations proposées. Il souhaite qu'il lui précise si possible le calendrier prévisionnel de ce processus, entre durée de la consultation en Conseil d'État puis celle de la concertation interministérielle, et de quelle manière il entend, dans la durée de ce calendrier, consulter les associations d'anciens combattants concernées par ces questions.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, l'étude menée par un inspecteur général des affaires sociales sur l'attribution de la « campagne double » aux anciens combattants fonctionnaires et assimilés est achevée. Elle a donné lieu à une large concertation. Le rapport final a été remis au ministre délégué aux anciens combattants en juillet 2005. Les prochains mois vont être consacrés à des analyses juridiques complémentaires afin d'orienter la décision du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80784

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11414

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1255